Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260331-D2026_03_59-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le mardi 31 mars 2026 à 19h36, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 27/03/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 15

Étaient présents : POSTE Olivier, GUÉRIN Dominique, SIMON Alexandra, MARTIN Benoît, LAGRÉE Bertrand, BATTAIS Marie-Annick, TALVA Nelly, CHALOPIN Christèle, COSTIL Nicolas, MAZUÉ Delphine, DAVAL Sylvain, DESPAS Elodie, ORY Edouard, LECHEVALLIER Océane et HARDY Nathan

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Nelly TALVA, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.03.59 Affectation du résultat 2025 - Budget communal

Au vu des éléments du compte financier unique de l'exercice 2025, approuvé précédemment par le conseil municipal et comme il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Constatant que le compte financier unique 2025 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**99 179,81**
- un excédent reporté de :	**10 881,29**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**110 061,10**
- un excédent d'investissement de :	**141 904,63**
- un déficit des restes à réaliser de :	**73 779,98**
Soit un excédent de financement de :	**68 124,65**

PROPOSE l'affectation des résultats de l'exercice 2025 comme suit :

- **Section de fonctionnement :**

Excédent du budget communal : 110 061,10 €
Excédent du budget commerce : 3 512,48 €
Excédent du budget assainissement : 8 527,65 €

122 101,23 € en report au compte 002, en recettes

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260331-D2026_03_59-DE

- **Section d'investissement :**

Excédent du budget communal : 141 904,63 €
Excédent du budget commerce : 2 036,00 €
Excédent du budget assainissement : 14 741,58 €

158 682,21 € en report au compte 001, en recettes

Monsieur le Maire précise que conformément à la délibération 2025.11.92, **les résultats de clôture 2025 du budget assainissement seront transférés à Fougères Agglomération.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ***à l'unanimité,*** **DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la proposition d'affectation de résultat 2025 du budget communal

- **DE VALIDER** le transfert des résultats assainissement à Fougères Agglomération (*8 527,65 € en excédent de fonctionnement et 14 741,58 € en excédent d'investissement.)*

Fait et délibéré en séance
Le 31/03/2026

Le Maire,
Olivier POSTE

MAIRIE DE MEILLAC
Ille et Vilaine

La secrétaire de séance
Nelly TALVA